



La maturité de l'être intérieur

10 – LE CANON DES ECRITURES



Introduction

Définir un canon des Ecritures n'est pas une difficulté qui s'impose à notre pensée occidentale du XXI^{ème} siècle. Nous avons la Bible entière, reliée et reconnue par tous. Pourtant, il y a seulement deux cents ans, les livres deutérocanoniques étaient encore dans les Bibles, et une volonté commune chez les Protestants a été nécessaire pour les enlever, de même que pour le choix des manuscrits, et l'abandon du Texte Reçu (1633) à la fin du XIX^{ème} siècle. Les Mormons ont ajouté trois textes à la Bible (Le Livre de Mormon, Doctrine et alliances et La Perle de grand prix), mentionnant Ezéchiel 37. 19 pour le légitimer. Aujourd'hui, cette problématique ne se pose guère, mais il suffirait que l'on veuille adjoindre aux Ecritures un nouveau texte pour que nous ayons à y faire face.

Savoir comment a été compilé le texte biblique nous permet aussi de préciser ses origines, son parcours, les critères de sélection et le sens même du texte, tel que les Pères de l'Eglise l'ont perçu. De plus, cela permet de comprendre comment a été considéré le problème des manuscrits et des différences textuelles.

Les premiers écrits

« *Ecris ceci pour mémorial dans le livre* » (Exode 17. 14). C'est ce que l'Eternel dit à Moïse après la sortie d'Egypte. Cela affirme une volonté de mémoire, et vraisemblablement, Moïse est un précurseur de l'Ecriture, celle-ci apparaissant premièrement dans la première partie du II^{ème} millénaire av JC. Après lui, Josué écrit (Josué 24. 26), puis Samuel (1Samuel 10. 25). Sous Josias, vers 620 av JC, la loi est retrouvée, puis copiée (2Rois 23. 2-3). Cela en montre et l'existence et l'homogénéité. C'est peut-être Esdras, vers 450 av JC, que se constitue l'ensemble des Ecritures. Le temple de Salomon a été détruit par les Chaldéens, et sera reconstruit sous Néhémie, mais les Ecritures sont lues, et sous Ptolémée Philadelphe (284-247), sont traduites en grec (La Septante). Vers 200 av JC, Jésus ben Sirach atteste que les petits prophètes sont compilés par 12. 1Maccabées 12. 9 (100 av JC), mentionne « *les livres sacrés que nous détenons* ». Philon le Juif, né en 20 av JC a la liste de tous les livres de l'AT, et les cite dans ses écrits, mais pas les apocryphes. Le NT parle des Ecritures comme d'un corps bien déterminé (Matthieu 21. 42), elles sont saintes (Romains 1. 2), constituées en trois parties (Luc 24. 44). Flavius Josèphe les décrit de même. L'ordre des livres diffère, selon qu'on suit celui de la Septante, repris par Jérôme qui traduit la Vulgate au IV^{ème} S, ou celui de la Bible du Rabinat.

Avec les apôtres

La croyance des apôtres en une règle écrite concernant la foi vient de la culture judaïque. Le Seigneur la confirme en parlant de l'AT comme de la Parole de Dieu (Jean 5. 39). Dès le II^{ème} siècle, sont réputés canoniques les Ecritures de l'AT. **Polycarpe, Justin Martyr, l'épître de Barnabas** en parlent. On reçoit également les quatre évangiles, d'après Irénée (*Adversus Haereses*, 170 env).

Au début du II^{ème} S, **Ignace d'Antioche** écrit : « *mes archives c'est Jésus-Christ* ». Aucune citation d'un quelconque texte du Nouveau Testament n'émaille ses écrits.

Clément de Rome fait grand usage de l'Ancien Testament. Ses citations sont de forme libre, basées sur la Septante, qu'il cite de mémoire. Il accorde le statut d'Ecriture à des textes aujourd'hui perdus, à des *midrashim pesharim* (interprétations reçues et actualisantes). Comme écriture proprement chrétienne, il ne connaît que 1Corinthiens de Paul de Tarse. Il ne fait aucune allusion ni référence aux faits de la vie de Jésus.

Le canon

Il désigne un roseau, un instrument de mesure fait d'un roseau comme la règle du charpentier. Philosophiquement, il devient la règle de conduite, la norme, le modèle. L'astrologie antique désigne ainsi des listes, des catalogues de tables du mouvement apparent des astres. Au II^{ème} siècle, dans le milieu chrétien le mot désigne :

- Kanon tē aletheia : le canon de la vérité,
- Kanon tē ekklesia, la règle de l'assemblée, c'est-à-dire les règles de conduite, en fait de gouvernement, propre à chaque église.

Au IV^{ème} siècle, le sens de ce mot est mis en rapport avec la Bible. Il s'agit alors des livres de l'Ancien et du Nouveau Testaments qui sont deux expressions nouvelles signalées :

- En 363, au concile de Laodicée dans le canon 59 (concile régional)
- En 392, dans la lettre Festale d'Athanase d'Alexandrie, fréquemment et abusivement accusé d'avoir fixé le canon en 367.

Polycarpe de Smyrne est un familier des écrits de Paul de Tarse. Quelques indices donnent à penser qu'il connaît des textes proches de l'Évangile selon Matthieu.

Papias n'est connu comme évêque de Hiérapolis qu'au travers de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée. Il nous raconte succinctement la formation des évangiles canoniques. C'est à peu près la seule source d'information que nous ayons sur cette formation avec **Clément d'Alexandrie, le Canon de Muratori** (vers 170) et **Saint Irénée**.

Justin martyr écrit une première Apologie où le Nouveau Testament est omniprésent. Il parle de la vie de Jésus; il parle aussi des « *mémoires des apôtres* », lus pendant l'assemblée eucharistique. Quand Justin parle d'Écriture, c'est l'Ancien Testament qu'il désigne.

Irénée de Lyon : Saint Irénée, dans l'Adversus Haereses (vers 170), nous décrit très sobrement la formation des quatre évangiles: « *Ainsi Matthieu publia-t-il chez les Hébreux, dans leur propre langue, une forme écrite d'Évangile, à l'époque où Pierre et Paul évangélisaient Rome et y fondaient l'Église. Après le départ de ces derniers, Marc, le disciple et l'interprète de Pierre, nous transmit lui aussi par écrit ce que prêchait Pierre. De son côté, Luc, le compagnon de Paul, consigna en un livre l'Évangile que prêchait celui-ci [cf. Galates 2. 2]. Puis Jean, le disciple du Seigneur, celui-là même qui avait reposé sur sa poitrine, publia lui aussi l'Évangile tandis qu'il séjournait à Ephèse en Asie.* » (Adv. Hae. III Préliminaire). Irénée était disciple de Polycarpe, lequel fut compagnon de Jean. Irénée dit que l'Évangile est tétramorphe, et qu' "il ne peut y avoir ni un plus grand ni un plus petit nombre d'évangiles." (Adv. Hae. III, 11, 8).

Les écrits non retenus

Ce terme a été appliqué à un certain nombre d'écrits de l'AT tenus pour suspects par leur valeur douteuse et leur origine incertaine. Ce sont des récits plus ou moins historiques, ou des fables. Ils ont été introduits par la Septante, et légitimés par Jérôme et la Vulgate (IV^{ème} S). La synagogue, et même leurs auteurs ne les tenaient pas pour inspirés (2Maccabées 15. 38). Le Catholicisme les reconnaît canoniques au concile de Trente (XVI^{ème} S). C'est en 1826 que la société biblique Britannique et Etrangère résolut de les expurger des Bibles, mais ils sont encore dans une publication spéciale en 1909 chez les Protestants ! D'autres écrits sont appelés *pseudépigraphes*, parce qu'on ne connaît pas l'auteur. Ecrits entre 150 av JC et 200 ap JC, ils sont nombreux et variés.

Canon d'Orient, canon d'Occident

Selon qu'elles viennent d'Orient ou d'Occident, les listes de livres retenus ne sont pas les mêmes. Outre les réticences à la réception plurielle d'un témoignage « tétramorphe » (néologisme d'Irénée), certains livres reçus en Occident sont répudiés en Orient et réciproquement. Les Églises orientales fonctionneront longtemps avec un « canon de 22 livres » tandis que les Églises d'Occident tiendront pour un « canon de 27 livres ». Orientaux comme Occidentaux utilisent cependant les mêmes critères :

Sont indiscutables les livres qui sont reçus par le plus grand nombre.

Suit une deuxième collection de livres qui semblent bons mais dont on se demande s'ils le sont assez pour être lus en public durant les liturgies.

La troisième liste rassemble les livres écrits par des hérétiques et, pour cela, doivent être rejetés (voire détruits).

Ce classement appelle quelques remarques :

Sur le concept d'hérésie, selon qu'on se situe au II^{ème} S, au III^{ème} S, au IV^{ème} S, les hérésies ne sont pas les mêmes. Il en résulte que les livres rejetés ne sont pas les mêmes. À l'exception des hérésies donatiste, mélicienne et novarienne, qui traitent des désaccords sur la conduite à tenir face aux apostats et autres relaps et posent la question du pardon, les hérésies sont majoritairement régionales et régionalement traitées jusqu'au concile de Nicée de 325. On comprend donc qu'une liste d'hérésies qui varie avec la géographie (région) et l'histoire (le temps) conduit à des exclusions/inclusions qui relèvent de temps à autres du règlement de compte ! Jusqu'au concile de Chalcédoine, tel qui est excommunié à Rome peut être relevé à Antioche ou ailleurs et réciproquement. Deux exemples :

- Marcion qui porte à Rome vers 140-150 ses 10 lettres de Paul de Tarse en repart excommunié, fonde son église et son corpus est retenu comme base par l'église Syriacque.
- Athanase d'Alexandrie, excommunié dans son patriarcat d'origine est relevé et accueilli à Rome jusqu'à ce que l'empereur fasse statuer en concile qu'il n'est plus possible à un évêque de relever l'excommunication d'un autre de ses collègues. En dépit de quoi, les évêques de Nicomédie, d'Antioche, de Césarée continueront d'accueillir et de réintégrer les excommuniés d'Alexandrie ou de Rome.

Sur la deuxième liste. Elle comporte généralement des textes dont la critique textuelle contemporaine montre qu'ils sont de rédaction contemporaine ou quasi-contemporaine de ceux qui se chargent d'établir les listes. Quoique la canonisation d'un texte contemporain ne soit pas interdite, comme le montre celle du Diatessaron de Tatien dans l'Église syriacque, il semble que l'ancienneté attribuée aux textes soit un sésame. Cette deuxième liste comporte aussi des livres « nés de père inconnu » mais reçus partout. Au bout de longues tractations, certains seront inclus dans le canon. D'autres, d'usage liturgique dans certaines communautés, seront rejetés. On n'a aucune idée de ce que signifie « pseudépigraphie ».

Les livres toujours retenus. La première liste comprend partout : les quatre évangiles, les actes, la première épître de Jean. En ce qui concerne les épîtres, les listes varient. Marcion en connaissait dix, les autres listes en donnent

treize, voire quatorze. Certaines listes furent construites autour de la symbolique du nombre sept au prix d'acrobaties : les lettres doubles comptant pour une seule.

Les épîtres dites catholiques, non parce qu'elles appartiennent en propre à une dénomination (comme on aurait tendance à le croire aujourd'hui) mais parce qu'elles sont adressées à toutes les Églises au lieu d'être adressées à l'une d'elles, une métropole, en particulier comme le cas est constant chez Paul et dont elles imitent le genre littéraire. Ce sont Jude, 2 et 3 Jean, Jacques, 2 Pierre.

Quelques textes qui sont systématiquement ignorés en occident, sont appréciés en Orient et réciproquement :

L'épître aux Hébreux, reçue en Orient, l'Apocalypse (Révélation) de Jean, reçue en Occident, rejetée en Orient du fait de la proximité de la tradition tannaïte. Mise en cause par Athanase d'Alexandrie, elle sera intégrée au canon au IV^{ème} siècle. L'épître à Philémon est ignorée de l'Église syriaque qui connaît en revanche une troisième épître aux Corinthiens.

Clôture du canon

Dans les Églises latines, le canon se clôt à 27 livres par autorité d'Église. De ce fait, il se ferme plus tôt qu'en Orient aux **synodes régionaux de Carthage** de 397 et de 419. Jusqu'aux dernières années du IV^{ème} S, il exclut l'épître aux Hébreux. Cette question n'est jamais traitée dans les conciles œcuméniques de la fin du siècle. Cette lacune assigne donc ces conciles au rôle de tribunal au lieu d'espace où traiter des affaires des églises dans un projet d'unification. En dépit des décrets de Gélase, les littératures apocalyptiques autres que celle de Jean seront recopiées et tenues pour partie prenante du Nouveau Testament jusqu'au milieu du Moyen Âge XIII^{ème} S)

Pour l'Église catholique romaine, c'est le **Concile de Trente** (1545-1563) qui a définitivement établi le Canon des Écritures, distinguant les livres inspirés, de ceux qui ne le sont pas. Dans sa quatrième session, en 1546, le Concile de Trente a donné la liste des Livres saints qui doivent être reçus par tous.

« **De l'ancien Testament**: cinq livres de Moïse, à savoir, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome; les livres de Josué, des Juges, de Ruth, les quatre livres des Rois, les deux des Paralipomènes, le premier livre d'Esdras et le second, dit Néhémie, Tobie, Judith, Esther, Job, le psautier de David et ses cent cinquante psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Isaïe, Jérémie avec Baruch, Ezéchiel, Daniel, les douze petits prophètes, savoir, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie, les deux livres des Maccabées, le premier et le second. »

« **Du Nouveau Testament**: les quatre évangiles, selon Matthieu, Marc, Luc et Jean; les Actes des Apôtres, écrits par l'évangéliste Luc, les quatorze épîtres de l'Apôtre Paul, aux Romains, deux aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, à Tite, à Philémon, aux Hébreux, deux de l'Apôtre Pierre, trois de l'Apôtre Jean, une de l'Apôtre Jacques, une de l'Apôtre Jude et l'Apocalypse de l'Apôtre Jean. »

Les noms et les attributions des livres sont les noms et les attributions traditionnelles ; elles ne sont pas forcément de foi. On peut légitimement se poser une question: cette liste est-elle définitivement close? Le Concile ne le dit pas expressément. Le Catéchisme de l'Église catholique (1992), qui fait aussi autorité dans le monde catholique, est plus explicite: il parle de "liste intégrale" (N° 120).

On peut faire remarquer cependant que dans les bibles catholiques (en latin) antérieures à la révolution française on trouvait aussi, en finale, deux livres non canoniques: la Prière de Manassé (très courte mais pathétique) et le Quatrième livre d'Esdras (IV Esdras) qui est une très belle apocalypse.

On appelle "deutérocannoniques" les livres, ou fragments de livres, que le Concile de Trente rajoute au Canon hébraïque issus de la Septante : Tobie, Judith, 1 et 2 Maccabées, Baruch, Sagesse, Ecclésiastique, Esther (Vulgate 10,4 – 16,24), Daniel (3,24-90; 13; 14).

Dans les Églises grecques, c'est l'usage des livres dans les communautés qui détermine le canon. Le canon démarre à 22 livres, sans l'Épître aux Hébreux, sans la Lettre de Jacques, ni 2 Pierre, ni 3 Jean pas plus que Jude. Au milieu du III^{ème} siècle, l'œuvre de Cyprien de Carthage ne cite aucun de ces 5 livres pas plus que la lettre à Philémon et, bien évidemment sans l'Apocalypse. Cette opposition aux littératures apocalyptiques s'inscrit dans la lutte contre le millénarisme montanisme, attestée par Eusèbe de Césarée, puis par Grégoire de Naziance, Amphiloque d'Iconium (mort en 896) qui déclare à propos de l'Apocalypse : « *Certains l'acceptent mais la plupart le disent inauthentique* ». L'école d'Antioche, avec Jean Chrysostome (347-407), Théodore de Mopsueste (393-466) s'en tient à un canon de 22 livres sans Apocalypse. Le concile in Trullo (692) ne règle rien.

Conclusion

L'Église primitive a été convaincue que les 27 livres de notre NT sont apostoliques. Ce consensus est une belle marque de vérité, mais peut aussi porter celle de la manipulation ou de l'hypocrisie. Plus évident est la marque divine du contenu de ces livres, visiblement inspiré de Dieu, auquel nous sommes sensibles. Dieu a inspiré toute l'Écriture sainte en donnant sa parole à chacun des écrivains, puis à l'Église le discernement pour reconnaître, écarter et rassembler.

La découverte des manuscrits de la Mer Morte, en 1947, est de nature à prouver l'excellente transmission de ces textes, et le très faible pourcentage de variantes (2%).

A nous d'en voir l'inspiration, la force et la cohérence.